

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 11 JUILLET 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	7
VOTANTS	6

CONVOCACTION

Datée	du 05/07/24
Affichée	le 05/07/24

OBJET

**Avenants aux marchés de
travaux de la voie verte de
la Risle**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à dix-huit heures trente, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 5 juillet 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur François BRIZARD a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER

Philippe VAN-HOORNE

Michel LE GLAUNEC

François BRIZARD

Nathalie LENÔTRE

Jean-Luc BEAUFILS

Véronique HELLEUX

Pouvoir : Guy MARTEL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Absents excusés : Serge DELAVALLEE, François CARBONELL,
Virginie VIOLET

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances rappelle aux membres du Bureau que par délibération du Bureau en date du 21/07/2022 et décision du Président du 15/09/2022, les marchés de travaux de la voie verte de la Risle ont été attribués aux entreprises pour un montant global de 2 175 703,76 € HT. Lors de la séance du 1/12/2022, le Bureau a approuvé la modification pour les lots 1,5, 6 et 7 et le Président par décision en date du 08/12/2022 la modification du lot 3 pour une moins-value totale de 2 921,05 € HT au montant total des marchés de travaux. De plus, le Bureau, lors de la séance du 11/05/2023, a approuvé un ensemble de modifications aux marchés de travaux qui a généré une moins-value de 7 038,78 € HT, puis en date du 07/12/2023 un ensemble de travaux générant une plus-value de 7 793,65 € HT au montant total des marchés de travaux dernièrement approuvé.

Pour rappel l'enveloppe financière confiée par la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle à la SHEMA pour la réalisation du projet est de : 2 751 286,25 € HT dont une enveloppe dédiée aux travaux de 2 458 545,25 € HT (dont aléas et révision de prix) approuvée par avenant en Bureau Communautaire du 20 octobre 2022.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie verte, il y a lieu de recourir à plusieurs modifications portant, d'une part, sur la durée d'exécution des marchés et, d'autre part sur la réalisation de travaux supplémentaires, d'aléas et d'adaptations en moins-value.

Il est proposé d'autoriser l'intégration par voie d'avenants aux marchés de travaux, les modifications suivantes :

Pour chaque lot (lot 1 à 7), la durée globale d'exécution a été fixée à 20 mois dont la durée d'exécution de chacune des tranches se décompose comme suit :

- tranche ferme : 6 mois (réalisée)
- tranche optionnelle 1 : 4 mois (affermie non réalisée)
- tranche optionnelle 2 : 6 mois (affermie non réalisée)
- tranche optionnelle 3 : 4 mois (affermie non réalisée)

Le délai d'exécution des tranches optionnelles partant à compter de l'ordre de service prescrivant l'engagement des travaux, soit une prise d'effet au 22/04/2024, il est procédé à l'ajustement de la durée globale d'exécution du marché permettant l'exécution des tranches optionnelles dans un délai de 14 mois prorogeant celui-ci jusqu'à la date du 22/06/2025 inclus.

La décomposition de la durée d'exécution de chacune des tranches reste inchangée.

- **lot n° 02 - VRD** : avec une plus-value de 90 461,58 € HT portant le marché de 719 426,40 € HT à 809

Accusé de réception en préfecture
061-20068468-20240711-2024-07-11-161-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

887,98 € HT, soit 971 865,58 € TTC pour l'ajout de sable renforcé et les platelages, pour la réalisation de tranchées drainantes et pour la démolition du gué béton faisant suite aux multiples inondations,

- **lot n° 04 – PASSERELLES** : avenant en plus-value de 6 000,00 € HT portant le marché de 241 225,00 € HT à 247 225,00 € HT soit 296 670,00 € TTC pour la fourniture de pieux métalliques de guidage indissociable de la passerelle flottante,
- **lot n° 05 – PLATELAGES** : avenant en plus-value de 87 363,94 € HT portant le marché de 708 260,92 € HT à 795 624,86 € HT soit 954 749,83 € TTC pour l'ajout, à la tranche optionnelle 2, de 140 ml de platelage cela pour pallier aux dégradations de la montée des eaux en période hivernale. Les promontoires sur la rivière sont supprimés de la tranche optionnelle 2,
- **lot n° 07 – PAYSAGES JULIEN & LEGAULT** : avenant en plus-value de 1 980,00 € HT portant le marché de 78 838,27 € HT à 80 818,27 € soit 96 981,92 € TTC pour pour la reprise des chicanes suites aux dégradations des usagers et l'ajout d'un portillon

Ci-dessous, pour information, la synthèse de l'évolution des marchés depuis l'attribution initiale :

N°	LOT	Entreprises retenues	DERNIER BUDGET APPROUVE	REALISATION						
			Marchés attribués au bureau du 21/07/2022 et décision du 15/09/2022	Avenants attribués au Bureau du 01/12/2022	Avenants attribués au Bureau du 11/05/2023	Avenants attribués au Bureau du 07/12/2023	Avenants à venir	TOTAL marché après avenants HT	TOTAL marché après avenants TTC	
	Travaux d'aménagement, yc com		2 175 704							
1	ABATTAGE DESSOUCHAGE	JEAN FREON ELAGAGE	54 901,00	5 460,00					60 361,00	72 433,20
2	VRD	SAS Frédéric Gastine	714 186,40			5 240,00	90 461,58		809 887,98	971 865,58
3	GENIE CIVIL	GROUPE LB	236 141,73	4 405,10					240 546,83	288 656,20
4	PASSERELLES	METALU	235 225,00		6 000,00		6 000,00		247 225,00	296 670,00
5	PLATELAGES	VALBOIS	691 847,62	16 413,30			87 363,94		795 624,86	954 749,83
6	TRAVAUX PAYSAGERS	VALLOIS	129 822,46	-12 020,45	4 523,50	2 553,65			124 879,16	149 854,99
7	MOBILIERS	PAYSAGES JULIEN & LEGAULT	113 579,55	-17 179,00	-17 562,28		1 980,00		80 818,27	96 981,92
	TOTAL		2 175 704	-2 921,05	-7 038,78	7 793,65	185 805,52		2 359 343,10	2 831 211,72

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240711-2024-07-11-161-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Au global, l'ensemble de modifications proposées au vote lors de cette séance génère une plus-value de 185 805,52 € HT au montant total des marchés de travaux dernièrement approuvé dans le respect du bilan global d'opération.

L'intégralité des aléas prévus au bilan d'opération seront ainsi consommés.

Monsieur Jean SELLIER et Monsieur Philippe VAN-HOORNE ne prennent pas part au vote.

- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n° 2019-11-28-165 du Conseil Communautaire en date du 28/11/2019 attribuant l'accord cadre de maîtrise d'œuvre pour la concertation et la réalisation des travaux de requalification des espaces publics de L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2021-06-24-123 du Conseil Communautaire en date du 24/06/2021 engageant le marché subséquent n° 2 et attribuant au groupement « la Compagnie du Paysage » le MS2 voie verte,
- Vu la délibération n° 2021-09-30-167 du Conseil Communautaire en date du 30/09/2021 autorisant le Président à signer l'accord-cadre de mandats d'études, de maîtrise d'ouvrage et de services connexes avec la SHEMA,
- Vu la délibération n° 2021-10-21-185 du Bureau Communautaire en date du 21/10/2021 autorisant le Président à signer le marché subséquent n° 2 de mandat de maîtrise d'ouvrage relatif à la voie verte de la Risle avec la SHEMA,
- Vu la délibération n° 2022-02-03-019b du Conseil Communautaire en date du 03/02/2022, approuvant l'Avant-Projet Sommaire et un nouveau bilan d'opération de la voie verte de la Risle,
- Vu la délibération n° 2022-07-21-154b du Bureau Communautaire en date du 21/07/2022 attribuant les marchés de travaux de la voie verte de la Risle,
- Vu la délibération n° 2022-10-13-172 du Conseil Communautaire en date du 13/10/2022, approuvant un nouveau bilan d'opération de la voie verte de la Risle,
- Vu la délibération n° 2022-10-20-187 du Bureau Communautaire en date du 20/10/2022, approuvant l'avenant 1 au marché subséquent 2 de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SHEMA concernant de la voie verte de la Risle,

- Vu la délibération n°2022-12-01-194 du Bureau Communautaire en date du 1/12/2022, approuvant la modification pour les lots 1, 5, 6 et 7,
- Vu la délibération n°2023-05-11-128b du Bureau Communautaire en date du 11/05/2023, approuvant la modification pour les lots 4,6 et 7,
- Vu la délibération n°2023-12-07-206 du Bureau Communautaire en date du 07/12/2023, approuvant la modification pour les lots 2 et 6,
- Considérant que les crédits sont prévus au budget à travers l'autorisation de programme, associée à des crédits de paiement.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les avenants des lots 1, 2, 4, 5, 6 et 7 ci-annexés, pour les montants indiqués ci-dessus,
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire, à signer les modifications précitées et tout document relatif à ce dossier.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 12 JUIL. 2024
Publié en ligne le 12 JUIL. 2024
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240711-2024-07-11-161-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024